

## Cacophonies

Élie Castiel

---

Number 203, July–August 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/48996ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

La revue Séquences Inc.

**ISSN**

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this document**

Castiel, É. (1999). Cacophonies. *Séquences*,(203), 1–1.

# Séquences

LA REVUE DE CINÉMA

La revue de cinéma *Séquences*  
Quarante-cinquième année  
numéro 203

Comité exécutif: Pierre Valcour, Maurice Elia, Élie Castiel,  
Yves Beauregard

Directeur: Yves Beauregard

Rédacteur en chef: Élie Castiel

Rédacteur en chef adjoint: Carlo Mandolini

Assistante à la rédaction: Claire Valade

Ont collaboré à ce numéro: Loïc Bernard, Mario Bonenfant,  
Marc-André Brouillard, Luc Chaput, Suzy Cohen, Denis  
Desjardins, Maurice Elia, Olivier Elia, Sandro Forte, Adrian  
Gonzalez-Ibbitson, Monica Haïm, Franco Mandolini,  
Dominique Pellerin, Mathieu Perreault, François Primeau,  
Alain Vézina, Mario Zunino

Documentaliste: Luc Chaput

Comptabilité: Josée Alain

Conseiller juridique: Guy Ruel

Graphisme: Josée Lalancette (Folio infographie)

Impression: Imprimerie La Renaissance

*Séquences* publiée six numéros par année

Abonnement: Josée Alain

C.P. 26, Haute-Ville, Québec (Qc) G1R 4M8  
Téléphone: (418) 656-5040

25 \$ (tarif individuel) + taxes: 28,49\$ + 40 \$ (tarif institutionnel)  
+ taxes: 45,58\$ + 52 \$ (tarif étranger) + 70 \$ (abonnement de  
soutien) • Au numéro: 4,50 \$ + taxes

Distribution: La Maison de la Presse Internationale

*Séquences* est membre de la Société de développement des  
périodiques culturels québécois (SODEP, <http://3.sympatico.ca/sodep>). Elle est indexée par Repère et par l'Index des  
périodiques canadiens.

*Séquences* est publiée avec l'aide du Conseil  
des arts du Québec, du Conseil des arts  
de la Communauté urbaine de  
Montréal et du Conseil des arts  
du Canada.



LE CONSEIL DES ARTS DU QUÉBEC | THE COUNCIL OF ARTS  
OF CANADA | FOR THE CITY  
OF MONTRÉAL | SINCE 1977

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs  
auteurs. *Séquences* n'est pas responsable des manuscrits qui lui  
sont soumis.

Tous droits réservés

ISSN-0037-2412 • Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 1999

Rédaction et courrier des lecteurs: *Séquences*, 1600,  
avenue de Lorimier, bureau 41, Montréal (Qc) H2K 3W5

Administration, comptabilité et anciens numéros: s'adresser  
à *Séquences*, C.P. 26, Succ. Haute-Ville, Québec (Qc)  
G1R 4M8.

Téléphone: (418) 656-5040 • Télécopieur: (418) 656-7282  
[revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca](mailto:revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca)

\* Erratum: La 45<sup>e</sup> année aurait dû commencer avec le  
n° 202, mai/juin 1999.

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ ET DE LA PROMOTION

CINÉ MÉDIA • YVES BEAUPRÉ

Téléphone: (514) 593-1795 • Télécopieur: (514) 593-1785  
Montréal (Qc) HIT 1M5

## Cacophonies



Lucien Brouillard

Le milieu du doublage québécois est en furie. Et l'Union des artistes, organisme qui le représente, dans tous ses états depuis que la Warner et la Universal n'effectuent plus le doublage de leurs films au Québec, préférant négocier avec les Français. Quand on pense que près de 60% des films américains présentés en version française sont doublés en France, que les Français refusent catégoriquement tout doublage *made in Québec* et que, pour le public québécois, l'endroit où a été effectué le doublage importe peu du moment où les comédiens à l'écran débitent des paroles en français, on peut facilement comprendre le geste des deux studios. Pourquoi voudraient-ils payer plus cher?

Mais ce serait réducteur que d'ignorer le vrai débat. Car, au fond, et disons-le sans ambages, ne s'agit-il pas après tout d'une question d'emplois? L'industrie de la postsynchronisation fait vivre une grande partie du milieu. Mais le problème persiste.

Dans la semaine du 14 au 20 mai 1999, selon les chiffres fournis par Alex Films inc., 43% des films en version française présentés au Québec étaient doublés ici, contre 57% doublés en France. De quoi forcer nos instances gouvernementales à se pencher sérieusement sur la question. Dans son communiqué, l'Union des artistes dit vouloir s'entendre. Mais le débat persiste depuis déjà longtemps. Rappelons quelques dates. 1978: les chaînes françaises de télévision se limitent à 42 heures *par année* de diffusion de fictions doublées au Québec. 1987: la Ministre Lise Bacon et son homologue français tentent de régler le contentieux du doublage; après une opposition féroce du milieu français, aucune entente n'est conclue. 1990: la Warner et Astral Bellevue Pathé signent une entente prévoyant le doublage de longs métrages américains au Québec (dont *Who Framed Roger Rabbit?*). 1992-1996: la proportion des films américains présentés et doublés au Québec passe du tiers à plus de la moitié. 1998: l'UDA somme Ottawa d'harmoniser les politiques du doublage, notamment pour éviter que des productions canadiennes diffusées sur nos écrans soient doublées en France. 1999: la Warner et la Universal n'effectuent plus leurs doublages au Québec.

Après le cri de l'UDA, c'est aux gouvernements d'agir au plus vite avant que le problème ne s'envenime davantage. Et pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour établir une fois pour toutes une politique réaliste, robuste et rationnelle du sous-titrage. Mais c'est là un tout autre débat... **S**

Élie Castiel